



## CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DU SERVICE « D17 »

### 1. Objet

La Poste Tunisienne met à la disposition de ses clients un nouveau service via une application mobile dénommée « D17 » lié à un compte e-Dinar et offrant plusieurs services .Ce service est valable uniquement en Tunisie.

### 2-Utilisation

L'application « D17 » permet à son porteur d'effectuer les opérations suivantes :

- Gestion du compte e Dinar (consultation du solde, historique, renouvellement, blocage,...)
- Envoyer et Recevoir de l'argent
- Payer des factures (Electricité, Eau, Opérateur Téléphonique, Internet, autres)
- Payer des commerçants
- Encaisser des mandats internes (mandats minute, mandat organisme,...) et internationales
- Rembourser une échéance d'une IMF
- Emettre un mandat minute

### 3. Inscription au service et obligations du porteur

- Pour bénéficier des services via D17, le client est amené à :
  - Télécharger l'application D17 de la Poste Tunisienne à partir de Google Play ou Apple Store ou à partir du lien existant sur site internet de la Poste Tunisienne ou directement à partir du site [www.D17.tn](http://www.D17.tn)
  - Installer l'application D17 sur son mobile compatible
  - Saisir les informations relatives à sa carte prépayée (CIN, 4 derniers chiffres, code PIN)et son numéro de téléphone et pour accomplir l'opération d'inscription, saisir le code de confirmation reçu par SMS et définir un code d'accès à l'application.
- L'application D17 est strictement personnelle et ne peut être utilisé que par le porteur lui même.
- Le porteur s'engage à s'en servir dans la limite du solde de son compte e Dinar associé à l'application.

### 4. Code confidentiel

- L'application D17 est dotée d'un code d'accès confidentiel choisi par l'utilisateur au moment de son inscription
- Un code à quatre (04) chiffres appelé code "PIN" utilisé pour déverrouiller l'application;



- Ce code doit être absolument tenu secret par le porteur de l'application, qui doit prendre toutes les mesures nécessaires en vue d'assurer la sécurité de son code confidentiel et toutes les informations spécifiques au compte e Dinar.
- La divulgation du code confidentiel n'engage pas la responsabilité de la Poste Tunisienne, le porteur en assume l'entière responsabilité. La composition inexacte du code secret à quatre (04) chiffres bloquera le porte-monnaie pendant un temps dont la durée dépend du nombre de saisies erronées.

### **5. Preuve des opérations**

- Les enregistrements des opérations dans l'historique de l'application D17 ou leur reproduction sur un support informatique constituent la preuve des opérations effectuées au moyen de l'application et la justification de leur imputation.
- L'envoi d'argent ou le règlement d'achats de biens ou prestations de services est constaté par la réussite de l'opération d'envoi d'argent ou de paiement directement dans l'application D17.
- La Poste Tunisienne n'est pas responsable des conséquences dues à une panne technique du mobile de l'utilisateur signalée par un message sur l'appareil mobile ou d'une autre manière visible.

### **6. Communication des renseignements à des tiers**

Le porteur autorise expressément La Poste Tunisienne :

- A diffuser ou à faire diffuser auprès des commerçants, des institutions financières et des organismes intéressés au fonctionnement de l'application, les mentions figurant dans l'application, afin de permettre notamment la récupération de la carte prépayée associée à l'application s'il a été perdu, volé ou utilisé abusivement.
- A communiquer d'une manière générale à tous les organismes intéressés au fonctionnement de la carte associée à l'application, les informations nécessaires aux traitements des opérations effectuées au moyen de l'application mobile.

### **7. Confidentialité et responsabilité**

- Le porteur de l'application D17 est responsable de la conservation et de l'utilisation de celui-ci.
- Les parties conviennent ici que toute utilisation du système D17 fournie dans le cadre de cette licence est limitée à l'utilisation expérimentale, privée, non publique et non commerciale uniquement aux fins de validation de la fonction du système.
- Il est convenu que toute utilisation sera strictement confidentielle, qu'elle n'est pas destinée à l'exploitation commerciale, qu'elle n'est pas à des fins d'invention et qu'elle ne sera divulguée à personne, ni au public, ni à une offre de vente

### **8. Frais d'adhésion et commissions**

- L'adhésion au contrat « D17 » est gratuit.
- Des commissions dues à l'utilisation de l'application sont fixées selon le tarif appliqué par la Poste Tunisienne et qui seront débitées automatiquement du solde de la carte.



## **9. Validité de l'application D17**

L'application D17 n'a pas de durée de validité.

## **10. Réclamations**

Le porteur de l'application D17 a la possibilité de déposer une réclamation sur le [reclamation.monetique@poste.tn](mailto:reclamation.monetique@poste.tn) ou appeler le Centre d'Appel 1828 position 2.